

CHARENTON-LE-PONT

Commission Ville et Handicap

SYNTHESE DU RAPPORT ANNUEL 2020

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION « VILLE ET HANDICAPS »

INTRODUCTION

L'installation d'un nouveau conseil municipal issu des élections du 14 mars 2020 a entraîné la nomination des membres de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées, dite « Commission Ville et Handicap ».

En préambule, la Vice-présidente de la commission donne la définition du handicap :
« *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* »

Art L114 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Elle indique que le handicap peut relever du physique, du sensoriel, du mental, du psychisme, du cognitif, et peut concerner les personnes de petite taille, dont les enfants, les femmes enceintes, les personnes poussant un landau, un caddie ou portant des objets lourds ou encombrants, les personnes ayant des difficultés pour marcher. C'est pourquoi, un « S » est ajouté au mot handicapS pour désigner la commission « Ville et HandicapS ».



Tout le monde peut être concerné à un moment de sa vie. En améliorant la qualité de vie de tous les citoyens, en anticipant sur les conséquences sociales et économiques de l'allongement de l'espérance de vie, l'accessibilité participe pleinement au développement durable.

L'année 2020 aura été perturbée par la crise sanitaire liée à la COVID-19, impactant la réalisation des travaux et des actions de sensibilisation programmés.

Un hommage est rendu à Monsieur François GUERIN, représentant des habitants, est décédé qui participait activement à cette commission et assistait à toutes les commissions ERP5.

I – LE RAPPORT ANNUEL

En 2020, la Commission Ville et Handicap s'est réunie une fois en septembre.

1 . L'AD'AP – Agenda d'Accessibilité Programmée :

Bilan des travaux 2020 et projets 2021 :

Il est fait le constat qu'il y a eu moins de travaux réalisés en 2020 car pendant 4 à 5 mois, la crise sanitaire a entraîné un retard, notamment avec la période de confinement qui a eu un impact sur le personnel, les entreprises, les fournitures. Retard qu'il est prévu de rattraper. Cependant, des travaux relatifs au handicap ont été entrepris, tels que la mise en accessibilité du Conservatoire de la Coupole (Place des Marseillais), l'installation de toilettes adaptées dans les écoles maternelles Champ des Alouettes et Valmy, avec le remplacement des portes d'entrée ; le changement des portes d'accès à ces deux établissements commenceront prochainement. Le pavillon du Cimetière Ancien va être aménagé en salle d'accueil des familles, comme au Cimetière Valmy, avec une toilette handicapée. Les travaux de la piscine ont démarré, avec une livraison fixée au 4^{ème} trimestre 2021 : ils comprendront l'accessibilité au bâtiment et au petit bassin.

Concernant la piscine, une demande de dérogation a été faite du fait qu'elle est enterrée et comporte 4 niveaux différents. Il y aura un accès handicapé uniquement pour les vestiaires et l'accessibilité au bassin d'apprentissage, qui sera agrandi, mais pas au bassin de natation car ce n'est pas réalisable. Le chantier des gros œuvres a été retardé par la COVID-19 mais a pu commencer. Si les travaux ne sont pas visibles, c'est parce qu'ils sont effectués en sous-sol. Toutes les cloisons intérieures et les escaliers ont été totalement démolis, entre novembre 2019 et février 2020, avant de s'attaquer au gros œuvre.

En 2021, des travaux seront réalisés à l'Hôtel de Ville, sur 12 à 18 mois, pour une réhabilitation du circuit de chauffage et des circuits d'alimentation d'eau (colonnes montantes et d'évacuation) et pour un accueil accessible au handicap en rez-de-chaussée. Le bâtiment étant classé « Bâtiments de France », il exige un encadrement particulier pour tous les travaux à entreprendre.

A la demande du tennis club, il est prévu de faire des travaux pour l'accessibilité et l'adaptation au handicap du Club House.

Pour 2021, il faudra décider des priorités des travaux à effectuer afin de rester au plus près du budget alloué qui s'élève à 100 000€ pour l'année.

Le calendrier des travaux était initialement fixé jusqu'en 2021 mais un report de l'agenda est demandé pour certaines interventions qui nécessitent une installation, notamment les bandes de guidage, les boucles à induction magnétique pour déficience auditive,...

Année 2020 Lieu et état d'avancement		Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question
-	Ecole primaire Valmy	Signaler à l'aide d'une information écrite claire et visible le cheminement accessible se situant au 3 rue de Valmy
A faire	Ecole primaire Valmy	Installer les équipements manquants sur les marches
Fait	Ecole primaire Valmy	Afficher clairement l'entrée de l'école à l'aide d'une enseigne comme on trouve sur beaucoup d'autres bâtiments de Charenton
Fait	Ecole primaire Valmy	Remplacer le système d'ouverture par un système plus facile à manœuvrer
-	Ecole primaire Valmy	Indiquer les sanitaires handicapés avec un panneau sur la porte concernée
A faire	Ecole primaire Valmy	Installer les équipements manquants sur les marches d'escaliers concernés
A faire	Ecole primaire Valmy	Installer des bandes d'éveil podotactiles en haut des marches de l'escalier
En cours	Maison des associations	Installer un interphone avec système de visiophonie permettant de communiquer avec le hall à l'étage
A faire	Maison des associations	/ / / / Installer des portes de 90 cm. / / / / Installer des lavabos accessibles dans chaque sanitaire. Placer les miroirs à 1,30 m de hauteur
A faire	Maison des associations	Placer une bande d'éveil à 50 cm en haut des marches. / / Renforcer l'éclairage de tout l'escalier pour atteindre une valeur de 150 lux minimum
A faire	Tennis municipaux	Installer des portes tiercées avec au moins un vantail de 90 cm
A faire	Tennis municipaux	Remplacer les portes de 70 cm.
A faire	Tennis municipaux	Réaménager la circulation en réduisant le bureau pour permettre une circulation plus large vers les sanitaires et les vestiaires
A faire	Tennis municipaux	Réaménager 2 sanitaires en 1 pour permettre d'avoir au moins un sanitaire adapté
A faire	Tennis municipaux	Réaménager au moins une douche avec siphon de sol et barre et siège d'appui.
A faire	Complexe sportif Jean Mermoz	Flécher les directions à suivre pour les différentes salles en bas de l'escalier.
A faire	Complexe sportif Jean Mermoz	Désencombrer sanitaire, poser un lave-mains adapté, poser un miroir, poser un pictogramme

A faire	Complexe sportif Jean Mermoz	Installer les équipements manquants dans les escaliers
A faire	Espace Claude Bessy	Remplacer la porte de la salle de danse par une avec au moins un vantail de 90 cm
A faire	Espace Claude Bessy	Placer le miroir moins haut, poser une barre d'appui coudée, abaisser le lave-mains de 2 cm
Fait	Théâtre des 2 rives	Installer des nez de marches contrastés et antidérapants sur les marches
Fait	Théâtre des 2 rives	Sanitaires : 4 siphons à déporter, 4 porte-brosse à déplacer gênant l'espace d'usage.
Fait	Théâtre des 2 rives	Remplacer les portes d'un des 2 sas donnant dans la grande salle au RDC
A faire	Théâtre des 2 rives	Fourniture d'une BIM de comptoir
Fait	Théâtre des 2 rives	Pose d'une bande de guidage entre l'entrée et l'accueil
Fait	Médiathèque des quais (Bibliothèque Philippe D'Espinassous)	Adapter un sanitaire handicapé en regroupant 2 sanitaires non adapté. Agrandir la porte d'entrée des sanitaires (voir section portes)
Fait	Médiathèque des quais (Bibliothèque Philippe D'Espinassous)	Prévoir des touches en relief et installer ou réactiver la synthèse vocale dans l'ascenseur
A faire	Médiathèque de Bercy (Bibliothèque Jacques Soustelle)	Remplacer les portes par des portes avec au moins vantail de 90 cm
A faire	Médiathèque de Bercy (Bibliothèque Jacques Soustelle)	Installer un panneau indiquant l'accueil depuis l'entrée secondaire côté ascenseur
A faire	Médiathèque de Bercy (Bibliothèque Jacques Soustelle)	Installer une tablette rabattable identifiée par un pictogramme adapté et repérable depuis l'accueil
A faire	Médiathèque de Bercy (Bibliothèque Jacques Soustelle)	installer une barre rabattable entre la cuvette et le mur, placer le miroir à bonne hauteur, placer le lave-mains à bonne hauteur
A faire	Médiathèque de Bercy (Bibliothèque Jacques Soustelle)	Poser les équipements sur l'escalier principal (escalier secondaire déjà équipé)
A faire	Médiathèque de Bercy (Bibliothèque Jacques Soustelle)	Fourniture d'une BIM de comptoir
A faire	Médiathèque de Bercy (Bibliothèque Jacques Soustelle)	Pose d'une bande de guidage entre l'entrée et l'accueil
Fait	Espace Arts et Libertés	Indiquer les accès aux locaux depuis la place des marseillais et dans le centre commercial, indiquer l'accès aux ascenseurs et à l'entrée au niveau -1 /
A faire	Espace Arts et Libertés	Mettre en place un sanitaire adapté pour chaque sexe s'il n'existe pas de contraintes liées à la présence d'éléments participant à la solidité du bâtiment, les sanitaires adaptés devront avoir des portes facilement manœuvrables et une barre d'appui proche du toilette
A faire	Espace Arts et Libertés	Mettre en place des nez de marche contrastés et antidérapants et un éveil à la vigilance en haut des marches pour l'escalier entre l'accueil et l'entresol, à droite en

		entrant / / Mettre en place des mains courantes se prolongeant en haut de l'escalier, des nez de marche contrastés et antidérapants, un éveil à la vigilance en haut des marches et un éclairage de 150 lux pour l'escalier entre l'accueil et l'entresol, à gauche en entrant / /
A faire	Espace Arts et Libertés	Mettre en place une signalétique complète et continue dans le bâtiment (panneaux écrits blancs sur noir ou noir sur blanc avec des caractères de taille importante, épais, en relief, à hauteur des yeux, avec icones, abordables à 1m et bien éclairés) indiquant les sanitaires, les sorties
A faire	Salle Aristide Briand	Mettre un panneau indiquant l'entrée principale de la salle Aristide Briand
A faire	Salle Aristide Briand	Prolonger les mains courantes, installer une bande d'éveil à la vigilance en haut des marches
A faire	Salle Aristide Briand	Installer des mains courantes et une bande d'éveil à la vigilance en haut des marches
Projets de travaux 2021 Lieu et état d'avancement		Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée pour l'ERP en question
A faire	Multi-Accueil Bercy	Annoncer l'accueil à l'aide d'un panneau sur la porte ou à proximité
A faire	Maison du Combattant	Installer un nez de marche sur les marches. / Pour l'accès à la salle de réunion pour les personnes en fauteuil roulant, il est préférable de déplacer la réunion dans une des salles accessibles de plain pied (salle Orion ou salle Robert André Vivien)
A faire	Amicale du 3è âge	Installer une signalétique sur chaque bureau indiquant la destination de chaque local
A faire	Amicale du 3è âge	Installer les équipements manquants dans les escaliers / / (2 bandes d'éveil à la vigilance + nez de marches)
Plus d'accueil au public	Annexe Valmy	équiper escalier du RDC et déroger pour les autres
Plus d'accueil au public	Annexe Valmy	Mise en place de signalétique pour indiquer le service présent à chaque étage, et dans chaque service pour indiquer chaque bureau
A faire Voirie	DOJO municipal	Poser une main courante le long de la pente pour aider à franchir la pente de 8%
A faire Voirie	DOJO municipal	Supprimer la marche en entrée devant la grille et la marche au fond de la cour en créant une rampe reliant les deux entrées en longeant le mur à droite de la cour (inverser les ouvertures de la grille)
A faire	DOJO municipal	Agrandir le sas pour avoir un espace de 2.20 entre les portes
A faire	DOJO municipal	Remplacer la porte des sanitaires
A faire	DOJO municipal	Créer un sanitaire mixte adapté
A faire Voirie	DOJO municipal	Flécher vers le bâtiment depuis les accès extérieurs vers le bâtiment
A faire	Salle d'armes Henri IV	Flécher l'entrée de la salle d'arme dans la galerie depuis la galerie commerciale jusqu'à l'entrée de la salle

A faire	Salle d'armes Henri IV	Installer les équipements manquants dans les escaliers menant au sanitaire et vestiaires
En cours	Complexe télémaco Gouin	Equiper les marches de l'escalier
En cours	Complexe télémaco Gouin	Mettre en place des mains courantes se prolongeant de part et d'autre de l'escalier, des nez de marche contrastés et antidérapants, un éveil à la vigilance en haut des marches et un éclairage de 150 lux pour les escaliers en entrées depuis la rue Jaurès et la rue A. France / /
En cours	Complexe télémaco Gouin	Mettre en place une signalétique complète et continue (panneaux écrits blancs sur noir ou noir sur blanc avec des caractères de taille importante, épais, en relief, à hauteur des yeux, avec icones, approchables à 1m et bien éclairés) indiquant les vestiaires, piscine, les sorties...
Impossible techniquement	Complexe sportif Maurice Herzog	Créer un chanfrein ou une légère pente pour permettre de franchir le ressaut situé devant la grille principale / Créer une rampe rendant accessible l'issue de secours de la salle de boxe
A faire	Complexe sportif Maurice Herzog	Mettre aux normes l'ascenseur en ajoutant des systèmes de visualisation sonore et visuelle pour les personnes handicapées. / / / / / /
A faire	Complexe sportif Maurice Herzog	Poser tous les équipements manquants sauf bandes podotactiles déjà posées dans l'esclier principal
A faire	Complexe sportif Maurice Herzog	Créer une signalétique d'accueil permettant de se rendre au bureau du gardien
A faire	Complexe sportif Maurice Herzog	Changer le bureau du gardien et celui du responsable de la salle de boxe pour permettre de recevoir des personnes handicapées
A faire	Complexe sportif Maurice Herzog	Créer un sanitaire mixte adapté dans le local ménage au RDC. Déroger pour le local douche (activité non compatible handicap moteur)
A faire	Complexe sportif Maurice Herzog	Flécher clairement l'entrée du bâtiment ainsi que le cheminement à suivre pour se rendre à l'accueil (bureau du gardien)
46	Complexe sportif Nelson Paillou	Aménager une douche adaptée par sexe + 1 douche côté ping-pong
46	Complexe sportif Nelson Paillou	Pictogrammes à réaliser
46	Complexe sportif Nelson Paillou	Mettre en place un guichet d'accueil avec boucle magnétique
46	Complexe sportif Nelson Paillou	Abaissier le miroir du sanitaire adapté à 1,05m de hauteur maximale
En cours	Cimetière ancien	Stationnement : reprise du marquage et création de pictogrammes en bout de place = salle d'accueil au PMR
A faire	Cimetière nouveau	Pose d'une barre d'appui coudée dans le sanitaire
A faire	Cimetière nouveau	Pose d'un mitigeur à poignée rallongée dans le sanitaire
A faire	Cimetière nouveau	Pose d'un siphon déporté dans le sanitaire

A faire	Cimetière nouveau	Pose d'un pictogramme adapté sur la porte du sanitaire
A faire	Cimetière nouveau	Créer une pente à 12% sur 50 cm pour améliorer l'accès à la cabine
A faire	Cimetière nouveau	Accès possible dans la salle d'accueil annexe avec fourniture d'une rampe mobile pour franchir la bordure de trottoir.
A faire	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulage)	Installer des nez de marches sur les marches, une main courante du côté où celle-ci est manquante, installer une bande d'éveil podotactile à la vigilance en haut des marches à 50 cm de la première marche
A faire	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulage)	Pour indiquer l'entrée du bâtiment, placer un panneau de type : « ville de charenton – atelier P. Soulage »
A faire	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulage)	Installer un système d'éclairage de la sonnette pour faciliter son repérage
A faire	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulage)	Installer sur chaque porte des écriteaux avec la fonction du local. / Placer dans le hall un panneau avec les directions à suivre pour chaque local
A faire	Salle d'arts plastiques (Pierre Soulage)	Renforcer l'éclairage de la banque d'accueil

2 - Les ERP 5 – Etablissements Recevant du Public :

Les Etablissements Recevant du Public ont une obligation d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Cela concerne les établissements ouverts au public tels que les magasins, bureaux (Poste, Banques,...), hôtels, etc. qui doivent être accessibles à ce public.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) qui sont non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer, en Préfecture ou à la Mairie, des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Quand la Mairie est saisie, elle étudie les demandes au sein de la Commission ERP5 pour émettre un avis. Elle peut demander des compléments d'informations, faire des recommandations. Les dossiers qui lui sont retournés modifiés, prennent en compte de ses remarques.

En 2020, la commission n'a pu se réunir qu'une seule fois, en raison de la crise sanitaire et des mesures restrictives. Huit dossiers de demandes d'autorisation de travaux ont été examinés.

3 - IOP - Installations Ouvertes au Public:

Les IOP (Installations Ouvertes au Public), comme les jardins publics, sont également concernés par l'accessibilité et le handicap. Il s'agit d'appliquer, pour des questions de bon sens d'aménagement, les règles d'accessibilité aux équipements de ce type dans la mesure où ces lieux doivent être des lieux de partage d'activités entre tous.

C'est ainsi que le Parc de Conflans a fait installer des jeux pour enfants en situation de handicap à la demande de la « commission Ville et Handicap ». Toutefois, c'était beaucoup moins qu'elle le préconisait car elle avait envisagé d'équiper le parc de balançoires

spécialement conçues pour des enfants en fauteuil roulant, ce qui n'a pas pu se réaliser au regard des contraintes budgétaires.

4 . Handicap et Ville :

1/ Handicap et scolarité : état des lieux rentrée scolaire 2020-2021

Le nombre d'enfants scolarisés à Charenton, souffrant d'un handicap et suivis par la MDPH, reste inchangé pour l'année scolaire 2020/2021, par rapport à l'année scolaire 2019/2020. La référente académique en charge du handicap a identifié 70 élèves dans les écoles publiques à Charenton : 17 élèves sont en classe de maternelle et 53 à l'école élémentaire, notamment en classe ULIS dans les écoles Aristide Briand et Valmy.

Parmi ces enfants, pour l'année scolaire 2020/2021, 10 sont suivis par des AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) ou AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) sur le temps périscolaire (cantine).

La sectorisation des écoles relevant de l'Education Nationale, les enfants en situation de handicap ne sont pas systématiquement scolarisés à Charenton, mais dans des écoles spécialisées sur d'autres communes, comme c'est le cas des enfants en fauteuil roulant qui vont à Maisons-Alfort. Sur la commune, les enfants qui sont atteints d'un handicap souffrent de troubles psychologiques, autistiques ou du développement, de surdité.

L'association des Donneurs de Voix, qui diffuse le magazine municipal de Charenton en version sonore, indique qu'il y a une trentaine d'enfants inscrits à la Bibliothèque Sonore à Charenton. Ils sont généralement dyslexiques, dyspraxiques,... et quelques-uns sont mal voyants. Aucun n'est scolarisé à Charenton mais fréquentent les collèges à Vitry, Créteil, Saint-Maur... Outre des livres en audio classiques pour adultes et enfants, la bibliothèque dispose également des ouvrages qui sont au programme des cours de français au collège.

Les enfants scolarisés hors de la commune, du fait de leur handicap, ne bénéficient pas de la tarification de la ville accueillante et se voient appliquer le plein tarif. Pour pallier à cette disparité par rapport aux élèves scolarisés à Charenton, la municipalité prend en charge la différence entre le tarif appliqué par la ville et celui dont ils bénéficieraient à Charenton, via le CCAS.

En 2020, 300 élèves de CM1 des écoles Aristide Briand (A et B), Valmy, Desnos, Anatole France et Pasteur, ont bénéficié d'actions de sensibilisation au handicap, menées en partenariat avec l'association ODAAS. Lancées au cours de l'année scolaire 2019/2020, elles ont été renouvelées pour la rentrée 2020/2021. Elles se décomposent en 3 étapes : une partie théorique sur les différents handicaps et les causes de handicap, une partie où l'enseignant recueille le ressenti des élèves à travers des travaux de dessins et d'écriture et une troisième partie consacrée à la mise en situation avec des ateliers (handicap déficience visuelle et handicap moteur). Madame Sylvie GORAND indique que le CCAS soutient financièrement chaque année ces actions de sensibilisation pour les élèves du CM1.

2/ Handicap et Mairie : les travailleurs handicapés en 2019 – projections 2020

Les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs. A la Mairie de Charenton, en 2019, le taux d'emploi direct est de 8,15% et le taux d'emploi légal de 8,24%.

Le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 38 : à Charenton, au 1^{er} janvier 2019, il est de 52, contre 48 en 2018, pour un effectif total rémunéré déclaré au 1^{er} janvier 2019 de 638.

Parmi les 52 travailleurs en situation de handicap, 50 sont employés sur un emploi permanent, 2 ont été recrutés sur un emploi non permanent. 96% sont fonctionnaires sur les emplois permanents et 98% sont en catégorie C.

La dépense en matière de handicap s'élève à 10 184€.

La Ville reste attentive à l'accueil de personnes en situation de handicap, tant au niveau du recrutement que du personnel en place rencontrant des problèmes de santé pour qui une attention particulière est portée afin de les maintenir dans l'emploi.

5 – Sport et Handicap :

5.1 Le Sport sur ordonnance

Le Sport sur ordonnance a été lancé le 26 septembre 2018 à Charenton. La Ville a été la 1^{ère} municipalité du Val de Marne à l'avoir mis en place.

Le dispositif est ouvert à tout charentonnais souffrant d'une Affection de Longue Durée (ALD), d'obésité ou d'hypertension artérielle, comme en Ile-de-France, et le CCAS prend en charge les bénéficiaires pendant 1 an, sur présentation d'une prescription médicale. Il s'agit d'une passerelle pour pratiquer de l'activité physique et la poursuivre dans un club sportif, voire dans une section Sport Santé Adapté s'il y en a, comme la boxe, l'escrime..., ou de s'inscrire à des activités sportives proposées aux seniors par le CCAS. Pour ceux qui ne sont pas en capacité physique de sortir du dispositif après un an, une prolongation est possible et une tarification est appliquée (120,00€ l'année pour les personnes imposables, 60,00€ pour les non imposables et 30,00€ pour les bénéficiaires de minima sociaux du CMR de la Ville).

Actuellement, le Sport sur ordonnance compte une file active de 50 bénéficiaires, dont 33 viennent pratiquer régulièrement l'Activité Physique Adaptée (APA). 2 coachs spécialisés Activité Physique Adaptée et Sport Santé, se répartissent les participants selon leur condition physique et les restrictions médicales. 10 personnes vont prochainement entrer dans le dispositif après avoir eu la prescription médicale.

Ce qui motive les charentonnais à s'inscrire au Sport sur ordonnance, c'est la proximité, la pratique d'une activité physique adaptée à leur(s) pathologie(s) et sans jugement de leurs capacités physiques et, pour plus de 50% d'entre eux, le lien social car cela les sort de l'isolement, et la solidarité du groupe.

Pendant la période de confinement de 2020 lié à la crise sanitaire, des séances en visio-conférence ont été proposées mais tous n'ont pas pu en bénéficier, faute d'avoir Internet ou un ordinateur, ou n'ont pas souhaité suivre les cours à distance sans surveillance. Après le confinement, seuls les pratiquants du Sport sur ordonnance ont été autorisés à faire de l'activité physique en extérieur mais les cours à distance ont été maintenus pour ceux qui craignaient de se retrouver en milieu collectif. Le retour de la pratique en salle s'est fait les 8 et 9 septembre pour les 2 groupes.

Depuis septembre 2020, le Sport sur ordonnance est ouvert aux personnes ayant des séquelles du COVID-19 : fatigue persistante, essoufflement, affaiblissement après une hospitalisation ou un séjour en réanimation pour COVID. L'activité physique est en effet un outil non-médicamenteux ayant des effets positifs sur la fatigue, l'anxiété et la dépression et pouvant venir en complément du kinésithérapeute.

5.2 De l'activité physique post confinement pour les seniors victimes de l'enfermement lié au confinement

La crise sanitaire a amené le CCAS à déployer le dispositif d'Activité Physique Adaptée (APA) auprès des seniors par des séances à domicile et des séances collectives en extérieur. Car le confinement lié à la pandémie a impacté les seniors au niveau de leur mobilité par une perte de la masse musculaire (amyotrophie), une perte de la mobilité pouvant entraîner un risque de chute et provoquant la peur de sortir, la perte de confiance en soi, le repli sur soi et l'isolement du fait de la perte du lien social en restant enfermés au domicile. Et durant cette période, il n'a pas été possible de faire appel aux kinésithérapeutes.

Pendant les deux mois du confinement, les agents du CCAS ont contacté quotidiennement les seniors inscrits dans le Plan Bleu et ceux repérés comme fragilisés. Un questionnaire auprès de 681 seniors (inscrits dans le Plan Bleu ou repérés comme fragilisés ainsi que les 80 ans et +), portant sur leur vécu du confinement et du déconfinement, a permis de mesurer les besoins et de proposer de l'APA.

C'est ainsi qu'il a été déterminé de :

- l'APA individuelle à domicile pour les personnes très fragilisées et en perte d'autonomie, qui n'étaient plus sorties du domicile depuis longtemps,
- l'APA collectif en pieds d'immeubles, proche du domicile, pour celles ayant besoin de réassurance pour se déplacer en extérieur.

Les séances collectives se sont déroulées en pieds d'immeubles : place A. Briand, place des Marseillais, place Bobillot et à la Résidence autonomie Jeanne d'Albret.

Le dispositif s'est déroulé pendant l'été de juillet à août 2020 avec la participation d'« ambassadeurs » du CCAS et de 3 coachs APA de l'association VIACTI.

- 13 seniors ont bénéficié de séances individuelles sur les 2 mois.
- 39 seniors ont participé aux séances collectives en pieds d'immeubles.

La majorité des bénéficiaires sont âgés de 80 ans à 93 ans.

Les participants, interrogés, ont ressenti un mieux-être, physique et psychique, notamment par la restauration du lien social qui les a sortis de l'isolement et leur a permis de reprendre de l'assurance pour sortir à nouveau de chez eux.

Pour poursuivre la démarche de remise en mouvement, le relais a pu être passé au kiné, aux auxiliaires de vie à l'AIDAPAC qui ont suivie une formation, organisée par le CCAS et assurée par l'association VIACTI, sur « l'utilisation de l'activité physique adaptée pour les seniors », dans l'objectif de mettre la mettre en application auprès de seniors chez qui elles interviennent. 18 professionnelles en ont bénéficiée. Pour les personnes ayant retrouvé leur autonomie, elles ont été orientées vers les activités physiques proposées par le CCAS, comme la gymnastique douce, la gym en chaise, le Tai-Chi.

6 - Sensibilisation au handicap :

Bilans des actions de sensibilisation en 2020 et projets 2021

Les conditions sanitaires n'ont pas permis de réaliser les actions de sensibilisation avec l'association ODAAS lors du Forum des associations de septembre 2020.

Du côté des écoles, les ateliers de sensibilisation ont pu se dérouler dans des classes de CM1 avec l'association ODAAS. Des projets pédagogiques et ateliers sont menés par des personnes en situation de handicap, dont des anciens athlètes de handisport. Ils échangent avec les élèves, les font se mettre en situation (parcours en fauteuil, avec un bandeau sur les yeux...) Ces actions sont appréciées des enfants et leur permettent de porter un regard différent sur les personnes en situation de handicap, en fauteuil roulant...

6 classes ont bénéficié de ces ateliers en 2020 qui seront reconduits en 2021.

Un parcours dans la Ville, fait partie des projets de la commission. Il s'agirait d'évaluer où on en est par rapport aux accessibilités qui ont déjà été mises en place et de se mettre en situation de handicap, l'idée étant de parcourir Charenton en fauteuil roulant ou avec un bandeau sur les yeux pour établir quelles sont les difficultés rencontrées et répertorier ce qui pourrait être amélioré. Il serait intéressant de mener cette action avec le Conseil Municipal des Jeunes pour sensibiliser aussi cette tranche d'âge ; ils sont en 6è et 5è et c'est parfois plus difficile de les toucher. Le faire avec eux pourrait leur permettre d'être un relais pour sensibiliser les jeunes au handicap.

7 - Le Conseil Local de Santé Mentale :

Composé des Villes de Charenton, Saint-Mandé et Saint-Maurice, qui font partie du même secteur psychiatrique, les actions de sensibilisation à destination des agents municipaux, des élus et des gardiens d'immeubles, dont beaucoup étaient volontaires, n'ont pas pu se réaliser en raison des mesures sanitaires restrictives. Elles sont reportées à 2021.

L'Assemblée plénière annuelle n'a pas pu avoir lieu, pour les mêmes raisons, et a été programmée sur 2021.

La Cellule des situations complexes s'est réunie 3 fois pour évoquer des situations d'ordre psychique préoccupante

Le repérage, par les agents du CCAS, d'une détresse psychique chez 25 seniors charentonnais isolés et fragilisés par le premier confinement, a permis de faire intervenir la psychologue clinicienne du CCAS pour leur apporter un soutien psychologique à distance, soit 220 appels téléphoniques qu'elle a passé pendant et après l'assignation à domicile, et de proposer un suivi au CCAS à ceux qui le souhaitent.

PERSPECTIVES 2021

La commission est à l'écoute de toutes suggestions, améliorations, projets... concernant tout type de handicap. En 2016, c'est la commission qui avait monté une action avec l'association J'ACCÈDE sur le repérage, dans un périmètre défini (de la Mairie, rue de Paris à l'avenue Jean Jaurès), des établissements recevant du public au niveau de l'accessibilité. Ont participé des personnes en fauteuil roulant (manuel et électrique), en déambulateur, avec une canne, une poussette, pour évaluer les difficultés qu'elles pouvaient rencontrer au regard de leur handicap.

En lien avec la Mairie, le propriétaire du restaurant « *Le refuge* », situé 20 avenue Jean Jaurès à Charenton, propose d'organiser 2 fois par mois, des repas gratuits pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées isolées. Il peut accueillir 15/20 personnes. Le restaurant est accessible aux personnes en situation de handicap. Il sera proposé un choix entre 2 entrées et 2 plats et les demandes de couscous seront à faire la veille.

Il est fait le constat de la fracture numérique qui s'est nettement révélée avec la crise du COVID-19, aussi la Ville travaille-t-elle pour que du matériel et un accompagnement soient mis en place sur plusieurs sites à Charenton, car force est de constater que les démarches administratives passent de plus en plus par Internet.

Un représentant des usagers aborde en commission les difficultés que représentent la téléconsultation qui est de plus en plus utilisée par les médecins : il souligne qu'elle n'est pas adaptée pour les personnes en situation de handicap comme pour les personnes âgées car ces publics ne maîtrisent pas, bien souvent, l'outil informatique, qui est mal adapté pour eux. Il précise d'ailleurs que son médecin généraliste a gardé un numéro fixe pour permettre à ce public de prendre les rendez-vous, ayant constaté que 40% de ses patients ne sont pas en capacité d'aller sur Doctissimo/Doctolib.

Il est communiqué sur les aides de la Ville pour les bénéficiaires de l'AAH ou d'une pension d'invalidité. Il s'agit du Complément Mensuel de Revenus (CMR), aide financière mensuelle qui complète les minima sociaux et permettant de dépasser le seuil de pauvreté. Elle est allouée également aux retraités. Ce sont environ 100 personnes qui le perçoivent en complément de l'AAH ou la pension d'invalidité. Le CCAS travaille sur le non-recours et recherche les « invisibles » qui pourraient y prétendre

L'installation de guides cannes dans certains endroits de la Ville signalés dangereux par l'association Valentin Haüy est demandée : cela va être signalée à la voirie. La présence de candélabre au milieu de trottoir oblige les personnes en fauteuil roulant à descendre du trottoir : la municipalité devant intervenir sur l'éclairage de la Ville pour la mise en place d'une performance énergétique, va procéder au changement de plus de 900 candélabres sur 3 ans et acte de déplacer les candélabres et de prendre en compte les personnes à mobilité réduite (PMR).